

TROPHÉE JOAQUIM AGOSTINHO

46^{ème} GRAND PRIX INTERNACIONAL DE CYCLISME DE TORRES VEDRAS

13 – 16 Juillet 2023
Règlement Technique Particulier

Article 1 – Organisation

Le **Trophée Joaquim Agostinho / 46^{ème} Grand Prix International de Cyclisme de Torres Vedras** c'est une organisation de l'UDO- União Desportiva do Oeste, Rue Ana Maria Bastos, n° 5, loja 26, 2560-306 Torres Vedras, en accord avec les Règlements de l'UCI.

L'épreuve se déroulera du 13 a 16 juillet , avec un Prologue et trois étapes.

Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Hommes Elite et Moins de 23 ans, et est inscrit au calendrier UCI Europe Tour.

L'épreuve est classée en classe 2.2 et attribue, conformément au règlement UCI, les points suivants :

Classement général finale :40 – 30 – 25 – 20 –15 – 10 – 3 – 3 – 3.

Etapes : 7 – 3 – 1.

Port du maillot de leader de l'épreuve (par étape) : 1.

Article 3 – Participation

Conformément à l'article 2.1.005 du Règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes Continentales Professionnelles UCI étrangères (max.2), Equipes Continentales UCI, Equipes nationales et équipes régionales et de club.

Conformément à l'article 2.2.003 du Règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est limité à un **minimum de 5 et à un maximum de 7**.

Article 4 – Permanence

La permanence d'accueil se déroule le **13 Juillet** des **10.00h à 16.00h**, dans les installations de Museu Joaquim Agostinho – Bairro Arenas, Hipólito Center Park , fração G , 2560 – 658 Torres Vedras.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés se fait à la permanence le **13 Juillet, de 12h00 à 13h30**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est **13 Juillet à 14h00**, et aura lieu à la même place de là permanence.

La réunion de sécurité de accord art. 2.2.034bis du RUCI, avec l'organisation, le PCC, le chef de a gendarmerie, le coordinateur de la sécurité, les motards et là presse aura lieu avant la 1^{er} étape à 11h00, pré de l'officine des CTT à Sobral de Monte Agraço..

Dans tous les étapes la Permanence Mobil sera ouvert pour les autorisations et la distribution des communications aux lieux du départ deux heures avant le départ de l'étape.

Pour le Troféu sera créé un groupe « WhatsApp » pour communication entre les différent famées accrédité.

Les classifications seront envoyées par email. La version en papier sera distribuée au secrétariat de départ le jour suivant. Les dossards e les numéros de cadre de remplacement doit être demandé dans le groupe WhatsApp au réveillon de l'étape suivant.

Article 5 – Présentation des équipes

La présentation des équipes sera avant le départ de chaque étape, conformément l'horaire indique aux communiques

Article 6 – Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence « radio tour» de 158,4375 MHZ.

Article 7 - Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par VOUGA/SHIMANO, avec trois voitures neutres.

Article 8 – Incidents de courses dans les trois derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, il ne pas applicable à la **3^{ème} étape**.

Article 9 – Délais d'élimination

Selon la nature des étapes et leur difficulté, les délais d'élimination sont :

Prologue : 40%
2^{ème} étape : 12%

1^{er} étape : 12%
3^{ème} étape : 16%

Jusqu'aux 20KM finals seront élimine de la course les coureurs avec plus de 10 minutes de retard pour le peloton principal.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, seulement dans des cas exceptionnels, cas imprévisible et force majeure, le Collège des Commissaires peut augmenter les pourcentages de délais après avoir consulté l'organisateur. Aux coureurs qui sont réintégré par le Collège des Commissaires, sera retiré du classement général par points, le nombre de points attribués, bien que ce fait implique que votre score devient négatif.

Article 10 – Classements – Bonifications

Les classements suivants sont établis :

1. Classement Général Individuel au Temps – **Maillot Jeune**
2. Classement Général aux Points – **Maillot Vert**
3. Classement Général de là Montagne – **Maillot Bleu**
4. Classement Général Métas Volantes – **Maillot Blanc**
5. Classement Général de là jeunesse – **Maillot Orange**
6. Classement Général par Equipes

1 – Classement Général Individuel au Temps

La classification de l'étape c'est toujours d'accord avec l'ordre de passage à l'arrive.

Il s'obtiendra par l'addition des temps enregistrés dans toutes les étapes, par chaque coureur, compte tenu les pénalités et les bonifications en temps. Le coureur le mieux classé sera celui qui totalisera le moins de temps. En cas d'égalité entre deux ou plus coureurs les centièmes de seconde enregistrée au prologue seront ajute aux tempes, étant mieux classe ce qui a moins temps.

En cas de nouvelle égalité, on fera appel aux points obtenus á chaque étape, étant le mieux classé celui qui aura le moins de points.

Ces points se distribuent en fonction de la place obtenue : un point pour le premier, deux pour le second, trois pour le troisième, et ainsi la suite. En cas de nouvelle égalité, la meilleure place obtenue á la dernière étape servira pour départager.

Le leader du classement porte un **maillot Jeune**.

2 – Classement Général aux Points

Il s'obtiendra en attribuant la ponctuation, ci après, aux dix premiers coureurs classés dans chacune des étapes en ligne et aux trois premiers de chaque sprint intermédiaires (Ponto Quente).

Points par étape : 1er - 25 points / 2ème - 20 / 3ème - 16 / 4ème - 13 / 5ème - 10 / 6ème - 8 / 7ème - 6 / 8ème - 4 / 9ème - 2 / 10ème - 1.

Points par "Ponto Quente" -

1er - 3 points / 2ème - 2 points / 3ème - 1 point.

Si les coureurs arrivent ex-aequo sur l'un des rangs de ponctuation mentionnés, il sera attribué à chacun d'eux les points correspondant à la place où commence l'ex-aequo.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement de l'UCI, en cas d'ex-aequo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes ;
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires (P.Q.) ;
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

. Le leader du classement porte un **maillot Vert**.

3– Classement Général de la Montagne

Il s'obtiendra en additionnant les points dans les sommets des cols et côtes désignées dans le Livre Officiel.

Il est attribué, les points suivants dans chacune des catégories :

1er Catégorie	2ème Catégorie	3ème Catégorie
1° - 17 points;	1° - 9 points;	1° - 5 points;
2° - 15 points;	2° - 7 points;	2° - 3 points;
3° - 13 points;	3° - 5 points;	3° - 1 point.
4° - 11 points;	4° - 3 points;	
5° - 9 points;	5° - 1 point.	
6° - 7 points;		
7° - 5 points;		
8° - 3 points;		
9° - 2 points;		
10° - 1 point.		

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus par chaque coureur dans les sommets des cols et côtes comptant pour le Classement de la Montagne, étant le mieux classé celui qui obtiendra en plus grand nombre de points.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement de l'UCI, en cas d'ex-aequo au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée ;
2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite ;
3. Classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader du classement porte un **maillot Bleu**.

4 – Classement Général « Metas Volantes »

Toutes les étapes en ligne auront une ou plus "METAS VOLANTES", d'accord avec le Livre Officiel.

Le classement s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur dans les endroits signalés. Le vainqueur étant celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Points pour les endroits signalés "META VOLANTE":

1ère. - Classé - 3 Points ; 2ème - Classé - 2 points ; 3ème - Classé - 1 point.

En cas d'égalité on départagera les coureurs en tenant compte les meilleures places obtenues. En cas de nouvelle égalité on respectera le Classement General au temps.

Le leader du classement porte un **maillot Blanc**.

5 – Classement Général de la jeunesse

Le classement de la jeunesse s'obtiendra conformément au Classement Général Individuel au Temps, de entre les coureurs né après 01-01-2001.

Le leader de ce classement recevait un **maillot Orange**.

6 – Classement Général par Equipes

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs dans l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex-aequo, il est fait l'application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;

Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour ; etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Pontos Quentes

En toutes les étapes en ligne il y aura un "Ponto Quente", d'accord avec le Livre Officiel, qui donne des points pour le **Classement par Points (art.9, n°2)**, et bonifications en temps pour le **Classement Général Individuel au Temps (art.9, n° 1)**

7 - Bonifications

Des bonifications en temps, reportée uniquement au classement général individuel, sont attribuées dans les étapes. (Art.2.6.019)

I - Le «**Ponto Quente** » aura les Bonifications suivantes :

1er. Classé : 6 seconds ; 2ème Classé : 4 seconds ; 3ème Classé : 2 second.

II - En chaque étape en ligne on attribuera les Bonifications suivantes à l'Arrivée :

1er. Classé :10 seconds ; 2ème Classé : 6 seconds ; 3ème Classé : 4 seconds.

ARTICLE 11- PROLOGUE

Le prologue se disputera au système de contre la montre individuelle avec départ chaque minute pour tous les coureurs. L'ordre du départ sera l'inverse d'inscription des équipes et à chaque équipe l'ordre inverse d'inscription indique par son Directeur Sportif.

L'utilisation de Velaux spec.ial de contre la montre est permise. Le control du veloux sera jusque à 15 minutes avant le départ.

La classification du prologue conte pour la Classification Général individuel.

ARTICLE 12 – COMMUNICATIONS DU JOUR

La communication du jour sera remise électroniquement aux directeurs sportifs pour email, que devra être donné au moment de l'accréditation. La version en papier de communication sera disponible au jour suivant, au secrétariat mobil pré du départ.

ARTICLE 13 – ECOLOGIE

En suivant la campagne écologique de l'UCI et pour conserve la nature, l'organisation du Troféu Joaquim Agostinho appelle a tous les membres de la caravane de ne pas jeter des ordures sur la route que au « ZONA VERDE ». Le local précis sera indiqué au communiqué du jour antérieur.

ARTICLE 14 – PRIX**1°) PRIX ÉTAPES ET CLASSEMENT GÉNÉRAL :**

Place	Prologue	Étape	Final
1°	580,00	1,205,00	2,097,50
2°	295,00	600,00	1,047,50
3°	145,00	300,00	522,50
4°	75,00	150,00	262,50
5°	60,00	120,00	210,00
6°	45,00	90,00	157,50
7°	45,00	90,00	157,50
8°	30,00	60,00	105,00
9°	30,00	60,00	105,00
10	15,00	30,00	52,50
11°	15,00	30,00	52,50
12°	15,00	30,00	52,50
13°	15,00	30,00	52,50
14°	15,00	30,00	52,50
15°	15,00	30,00	52,50
16°	15,00	30,00	52,50
17°	15,00	30,00	52,50
18°	15,00	30,00	52,50
19	15,00	30,00	52,50
20°	15,00	30,00	52,50

Prologue=1.470€

Class Etape = 3.005€ x 3= 9.015€

General = 5.242,50€

Total= 15.727,50€

2°) CLASSIFICATION GENERAL FINAL

Par points	250,00
Montagne	250,00
Métas Volantes	250,00
Jeunesse	200,00

LE TOTAL GÉNÉRAL DE PRIS DANS LA PREUVE C'EST DE :

16.677,50 €.

3°) PRIX FINALE AUX ÉQUIPES

À 1ère équipe de la classification générale finale:

Troféu Municipio de Torres Vedras.

Article 15 – CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Dans tous les étapes aura du control antidopage à l'arrivée, conformément aux règlements National et de la UCI, dans une **voiture mobile.**

Article 16 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du Règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter, a la fin de chaque étape, à la cérémonie protocolaire :

- Le vainqueur de l'**étape** ;
- Les coureurs leaders des **Classements Généraux** (Points, Montagne, Métas Volantes, Jeunesse.)
- Le leader du classement **Général individuel au Temps.**

Ils se présenteront, règle générale, dans un délai maximum de 15 minutes après l'arrivée. Dans le cas qu'un des leaders des classements arrive en retard, il doit se présenter au protocole immédiatement après son arrivée.

A la fin de la dernière étape devront aussi se présenter le deuxième e la troisième classée de la Classification General Final et le première équipe classé (coureurs et DD)

Maillot de leader

Le leader de chaque classification est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

L'ordre de priorité des maillots est la suivante :

Classement général individuel – **maillot jeune**

Classement général au point – **maillot vert**

Classement général de montagne – **maillot bleu**

Classement général des « Métas Volantes » **maillot blanc**

Classement général de là Jeunesse – **maillot Orange**

Si un coureur est leader de plusieurs classements, il ne portera qu'un seul maillot selon l'ordre de priorité des maillots ci-dessus. Dans ce cas, le coureur suivant de ce classement portera l'outre maillot, sauf s'il est leader d'un outre classement ou s'il doit porter le maillot de champion du monde ou champion national ou le maillot de leader d'une coupe d'un circuit d'une série ou d'un classement UCI

Dans le cas où le leader d'une classification ne soit pas au début, le leader virtuel de cette classification peut, en accord avec l'organisateur et le président du collège des commissaires, en utilisant le maillot de leader correspondant.

Article 17- PÉNALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.